

2 Politique

Commission ad hoc paritaire chargée du suivi-évaluation des Actes du Dialogue politique

Où en sont les travaux ?



Les membres du bureau de la Capsad à l'ouverture de leurs travaux.



Quelques représentants de la majorité...



... et de l'opposition.

J.K.M
Libreville/Gabon

Plusieurs jours après le lancement effectif des activités de cette structure, tout semble au point mort. De quoi émettre de sérieuses inquiétudes sur le processus de matérialisation des résolutions arrêtées de manière consensuelle, à Angondjé, du 12 avril au 26 mai derniers, par les représentants de la classe politique nationale.

Où en sont les travaux de la Commission ad hoc paritaire en charge du suivi-évaluation des Actes du Dialogue politique (Capsad) ? En tout cas, cette question vaut son pesant d'or. D'autant plus que, depuis le démarrage effectif des activités de cette structure, le 14 décembre dernier, à l'hôtel Palme d'Or de Libreville, les membres du Capsad ne se sont plus jamais réunis pour accomplir et examiner les missions qui leur ont été assignées, au terme du protocole d'accord issu des assises qui se sont tenues, du 12 avril au 26 mai dernier, à Angondjé, dans la banlieue nord de Libre-

ville. Ce qui, tout naturellement, laisse planer un sérieux doute sur le processus de matérialisation des Actes du Dialogue politique. D'autant que plusieurs mois après la tenue de ce conclave, d'aucuns s'interrogent sur la lenteur observée, selon eux, dans la phase de traduction en textes législatifs et réglementaires des résolutions arrêtées de manière consensuelle par les représentants de la classe politique nationale en mai dernier. De quoi élargir, un

peu plus, le fossé entre les politiques et les populations. Lesquelles estiment, à tort ou à raison, que chez nous, les rencontres entre politiques n'aboutissent sur rien de concret. Qu'à cela ne tienne, l'on ne peut s'empêcher de se demander quel pourrait être l'impact de l'arrêt des activités de la Capsad sur le processus de mise en œuvre des Actes du Dialogue politique. À y regarder de près, celui-ci n'aurait aucune incidence réelle. Car, la Capsad a un

rôle essentiellement de contrôle. Et qu'en réalité, l'introduction des résolutions d'Angondjé dans l'ordonnancement juridique national dépend exclusivement du gouvernement et du Parlement. La Capsad se contentant de constater, comme qui dirait, la cadence de leur mise en œuvre. Quoiqu'il en soit, d'aucuns mettent en avant l'absence des moyens financiers pour justifier le mode de fonctionnement actuel de la Capsad. D'autres pointent

du doigt la volonté de certains acteurs politiques d'entraver la mise en œuvre des Actes des assises d'Angondjé. Au milieu de tout cela, plusieurs membres de la Capsad ont l'impression que le démarrage effectif des activités de cette structure aura été quelque peu précipité. Vu que, selon eux, il est difficilement compréhensible que, quelques semaines seulement après la cérémonie officielle de lancement, la Capsad ne fonctionne plus. Sauf à croire, à enten-

dre certains d'entre eux, que les membres du bureau se sont réunis, à leur insu, pour venir, par la suite, leur soumettre le fruit de leur travail. Ce qui ne les surprendrait pas. Vu que, selon eux, au lendemain de leur nomination à l'issue du Conseil des ministres du 27 octobre dernier, les membres du bureau de la Capsad, sous la férule des coprésidents de la majorité, Éric Dodo Bounguendza, et de l'opposition, Mathieu Mboumba Nziengu, avaient élaboré une espèce de feuille de route qui devrait constituer leur bréviaire. Dans tous les cas, la Capsad est composée de douze membres de l'opposition, de la majorité et de la société civile. Étant entendu que son bureau, outre les deux coprésidents, comprend deux co vice-présidents, rapporteurs généraux et autant de rapporteurs généraux adjoints de la majorité et de l'opposition. Au titre du protocole d'accord entre les parties prenantes du Dialogue politique, rien ne permet à tout ce beau monde d'influencer, de quelque manière que ce soit, le processus de matérialisation des Actes d'Angondjé.

Législatives à venir/"Conscience collective citoyenne"

Le Mouvement dévoile ses ambitions

G.R.M
Libreville/Gabon

LE mouvement "Conscience collective" (CCC) a effectué, récemment, une sortie au quartier Diba-Diba, dans le 1er arrondissement de Libreville. Le responsable de cette association, Sylvain Endamne, et son équipe ont échangé avec les habitants de cette partie de la capitale sur un certain nombre de sujets, notamment ceux liés à l'actualité politique mais aussi à leurs conditions d'existence. Les membres de cette

structure ont tour à tour abordé la question des prochaines législatives qui, si l'on s'en tient à la date fixée par la Cour constitutionnelle, devraient avoir lieu au plus tard en avril 2018. Un scrutin auquel Sylvain Endamne et les siens ont dit vouloir prendre part en jouant "un rôle essentiel au bénéfice du Gabon et de sa population, particulièrement des habitants du 1er arrondissement". «Au sein de Conscience collective citoyenne, nous estimons que nous sommes en mesure d'assurer et d'assumer valablement cette charge dans notre circons-

cription politique, en nous portant candidat à l'échéance à venir», a déclaré le responsable dudit mouvement. Et d'ajouter: «Nous voulons être ce député qui, une fois élu, participera au travail législatif et au contrôle de l'action gouvernementale ; nous voulons être ce député qui fait des propositions de lois en vue d'améliorer les conditions de vie des compatriotes». Aussi ont-ils appelé au soutien et à l'engagement des compatriotes du 1er arrondissement de la commune de Libreville, sans lesquels, selon eux, leur objectif ne peut être atteint.



Le leader du mouvement CCC, Sylvain Endamne.